



Estimation d'une maison dans le cadre d'une succession

Par Minisca

Bonjour,

Le généalogiste mandaté par un notaire pour une recherche d'héritiers me demande si je peux régler les frais du serrurier pour ouvrir et mettre un verrou neuf car personne n'a les clés et une estimation du bien doit être réalisé par un agent immobilier.

Je suis une des héritières de la maison, je trouve cette demande abusive alors que nous sommes plusieurs héritiers.

Pouvez m'éclairer sur ce point merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est toujours possible d'estimer un bien sans visiter.

Les frais de serrurier sont à la charge de la succession, pas de vous seule.

Le généalogiste n'a aucun ordre à vous donner. Parlez plutôt avec le notaire.

Par janus2

Bonjour,

Ces frais doivent être payés par la succession, voir le notaire.

Par Rambotte

Bonjour.

Mais des frais peuvent devoir être avancés pour la succession. Si aucune liquidité n'est disponible dans la succession par exemple.

Par LaChaumerande

Bonjour

Si aucune liquidité n'est disponible dans la succession par exemple.

C'est une question à poser au notaire chargé de la succession, lequel a peut-être demandé une avance pour frais (500 euros pour mon père) avant que d'ouvrir un compte dédié au nom du défunt avec des fonds que ce dernier détenait.

Autre possibilité : Minisca peut demander, via le notaire, un accord de ses cohéritiers pour que les frais soient répartis au prorata des droits et la dépense pour le serrurier serait alors imputée sur la part de chacun.

Par yapasdequoi

S'il y a un généalogiste impliqué c'est qu'il y a des héritiers à rechercher.

Je ne vois pas l'utilité de changer les serrures à ce stade. C'est à mon avis totalement prématuré.